

Luxembourg, le 5 décembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse:

« Comme le veut la tradition, le 6 décembre le Saint Nicolas rendra visite aux enfants. Or, ces derniers jours des rumeurs courent sur les réseaux sociaux que le Saint Nicolas ainsi que les chants qui accompagnent cette partie festive de l'année seraient bannis de nos écoles et nos lycées :

Voilà pourquoi, j'aimerais poser les questions suivantes à le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- *Monsieur le Ministre a-t-il pris note de ces rumeurs ?*
- *Est-ce que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a donné des instructions visant à bannir les chants de Noël ainsi que le Saint Nicolas de nos écoles ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Claude LAMBERTY
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu